Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260616-02062026_13-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 02 juin 2026

Le mardi deux juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Céline ENGEL, Mme Valérie BRIEUC, Mme Martine BARBÉ, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Christelle HAGUET, Mme Annie GUILLARD, Mme Mélinda LEBAS, M. Francis LORCY, M. Nicolas MAGNAN, M. Pascal MIRIEL, Mme Alicia PILORGET, M. Patrick RODIER, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : M. Florian GAULTIER (pouvoir à M. Quentin RENAULT), M. Francis LORCY (pouvoir à Mme Céline ENGEL), Mme Nathalie MAUDEZ (pouvoir à Mme Alicia PILORGET), M. Patrick RODIER (pouvoir à M. Claude ERMEL)

M. Quentin RENAULT, Maire, préside la séance.

Mme Alicia PILORGET est élue secrétaire de séance.

02/06/26 – 13 – Finances communales – Sollicitation de la Région Bretagne dans le cadre de l'aide « Bien Vivre partout en Bretagne »

La Région Bretagne a retenu le projet de réhabilitation de la friche de l'ancien collège dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne ».

Ce projet pourra bénéficier d'un accompagnement financier régional à hauteur de 100 000 euros, sous réserve de la transmission d'un dossier complet, de son instruction et du vote de la subvention par la Commission permanente du Conseil Régional.

Afin de poursuivre la démarche et de respecter les exigences de la Région, le conseil municipal doit prendre une délibération sollicitant cette subvention. Cette étape est indispensable pour permettre l'instruction du dossier par les services de la Région et garantir l'éligibilité du projet à l'aide financière pré-fléchée.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260616-02062026_13-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter cette aide régionale pour la réhabilitation de la friche de l'ancien collège, dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne », et à signer tout document afférent à cette démarche.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 16/06/2026

Le Maire,
M. Quentin RENAULT

MAIRIE DE BROONS (Côtes-d'Armor)

La secrétaire
Mme Alicia PILORGET